



CENTRE PARENTAL TI AN ERE

RAPPORT D'ACTIVITE ET FINANCIER 2017

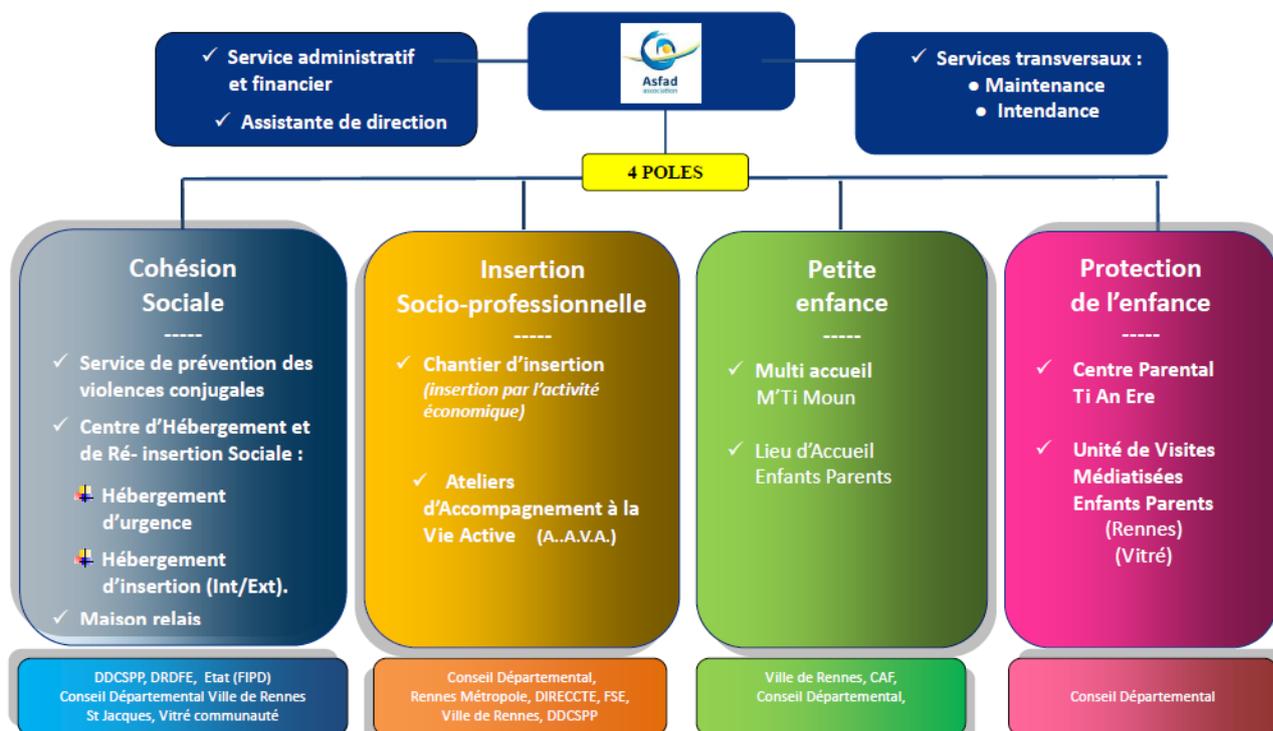
SOMMAIRE

I- INTRODUCTION	3
II- L'ACTIVITÉ 2017 DU CENTRE PARENTAL TI AN ERE.....	4
1- Les caractéristiques des demandes enregistrées	4
2- Les admissions	6
3- Les situations suivies en 2017	6
4- La place « Don à l'adoption »	9
5- La typologie des personnes accueillies	10
6- La situation des enfants	18
III- L'ANALYSE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017.....	22
IV- L'ACCOMPAGNEMENT DES ADOLESCENTS ET LA MATERNITE ADOLESCENTE.....	24
V- L'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE AU CENTRE PARENTAL	25
VI- LE PERSONNEL DE L'ETABLISSEMENT	26
VII- CONCLUSION.....	27

Le centre parental Ti an Ere

Dénomination	Centre parental Ti an Ere
Adresse	28 rue des Tanneurs 35700 Rennes
Téléphone	02 99 87 91 00
Organisme gestionnaire	Association Asfad
N°FINESS	350013017
Catégorie de l'établissement	[166] Etablissement d'Accueil Mère-Enfant
Code APE	8790 B
N°SIRET	32743653100013
Date d'ouverture	1 ^{er} mai 1993
Capacité totale agréée	17 unités familiales

Organisation des activités de L'Asfad par pôles :



I- INTRODUCTION

Du centre maternel au centre parental

Par arrêté en date du 12 juillet 2017, nous avons obtenu des services du département l'habilitation centre parental. Cette évolution nous permet de bénéficier de deux places couples et d'élargir notre accompagnement à toutes les parentalités. Nous restons autorisés pour 17 unités familiales dans ce nouveau cadre.

C'est une étape importante pour notre établissement. Nous attendons et espérons cette évolution qui est mieux à même de prendre en compte les besoins du territoire et l'évolution sociologique de la famille.

Dès la rentrée de septembre 2017, nous avons pu organiser l'accueil de deux couples et engager un accompagnement global auprès de ces deux familles.

Nous avons mis en place un système de coréférence afin de garantir la prise en compte de la singularité de chaque adulte.

Cet accompagnement diffère par le fait que les 2 parents sont signataires du contrat d'admission. Cela permet une prise en compte plus large de l'environnement social et familial de l'enfant, de mieux prévenir les risques à travers la mobilisation des compétences de chaque parent.

Au regard du jeune public accueilli, de multiples actions collectives telles que des sorties et activités ont été proposées et reçoivent un écho favorable des participants. L'été a été propice pour proposer ces temps mais ils ont également lieu toute l'année, essentiellement sur les temps de week-end, soit au sein de la résidence, soit en prenant appui sur les manifestations et équipements culturels du territoire.

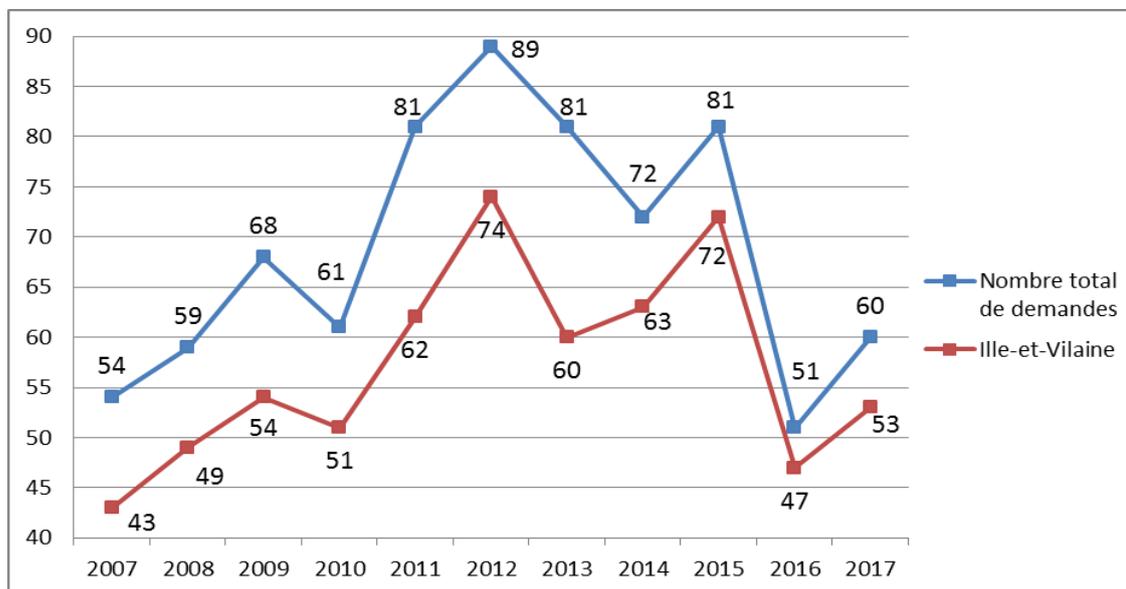
Il est à noter également que l'année 2017 a été marquée par un fort renouvellement des familles accompagnées car sur 17 places installées, ce sont 11 familles dont 2 couples avec nourrisson qui ont été admis au centre parental

II- L'ACTIVITÉ 2017 DU CENTRE PARENTAL TI AN ERE

1- Les caractéristiques des demandes enregistrées

- L'origine des demandes :

Sur l'année 2017, le service a enregistré 60 demandes de prise en charge contre 51 en 2016 (dont 7 demandes hors département).



La majeure partie des orientations viennent directement du SAFED (20 demandes) et des C.D.A.S. (16 demandes). Les autres demandes sont directement formulées par des femmes ou par des partenaires comme l'APASE, Le centre pénitentiaire, le CHGR, etc...

Globalement, les services sociaux du département soutiennent toujours et parfois très fortement une orientation vers notre centre parental. Celle-ci est évaluée en lien avec ces services et notre établissement.

Les CDAS référents département d'Ille et Vilaine d'où sont issues les personnes orientées vers nous:

CDAS référents	Nombre de demandes
CDAS Maurepas-Patton	1
CDAS Saint-Cyr (Cleunay)	3
CDAS Rennes Centre	1
CDAS Couronne Rennaise Ouest (Pacé)	2
CDAS Pays de Brocéliande (Montfort)	2
CDAS Saint-Aubin d'Aubigné	1
CDAS Couronne Rennaise Est (Thorigné Fouillard)	1
CDAS Bain de Bretagne (SEMNON)	1
CDAS Pays de Vitré	2
CDAS Pays de Fougères	1
CDAS de La Baie (Dol de Bretagne)	1

Les demandes provenant d'autres départements sont enregistrées mais nous n'y donnons pas suite. Il s'agit essentiellement de demandes provenant de la région parisienne.

- La typologie des parents et futurs parents au moment de la demande :

Ces chiffres ne concernent que les demandes issues d'Ille-et-Vilaine.

L'âge

Moyenne d'âge des parents au moment de la demande :

- Moins de 18 ans : 9 %
- De 18 à 21 ans : 21 %
- De 22 à 25 ans : 38 %
- De 26 à 29 ans : 19 %
- Plus de 30 ans : 13 %

Nous notons en 2017 un pourcentage de mineur.e.s 2 fois plus important qu'en 2016. Par ailleurs, le nombre de demandes de personnes de plus de 26 ans passe de 25 % en 2016 à 32 % en 2017.

La situation

Au moment de la demande, 74 % des femmes sont enceintes (contre 52 % en 2016), et parmi elles, 31 % ont déjà un à des enfant(s).

Lors de la première demande, 15 % ne sont pas enceintes et ont un enfant, 10 % ont 2 à 4 enfants.

Sur les 16 enfants déjà nés au moment de la demande, 5 sont placés, soit 31 %, ce qui représente une proportion similaire à celle de 2016.

Le parcours ASE du demandeur

44 % des personnes demandant à venir en centre parental ont elles-mêmes eu un parcours à l'Aide Sociale à l'Enfance. 29 % n'en ont pas eu. Il reste 27 % de non renseigné. Concernant les 29 % qui n'ont pas eu d'accompagnement ASE, le 1/3 n'était pas en France pendant sa minorité. Les autres personnes originaires de l'étranger apparaissent dans le pourcentage des 27 % non renseignés.

La conjugalité

Sur les 53 dossiers renseignés, 48 % des personnes sont en cours de séparation, 21 % se disent en couple, 31 % sont isolées. Ce dernier pourcentage est en forte hausse par rapport à 2016 (6,5 %) et s'explique par un nombre important de demandes de personnes arrivées récemment en France métropolitaine.

Dans 27 % des cas, un contexte de violence conjugale (passé, récent ou présent) est nommé.

Les conditions d'hébergement

Au moment de la demande, 23 % sont dans leur logement propre (parmi ces 23 %, 33 % sont en couple). Les raisons qui motivent leur souhait de le quitter tiennent souvent à la crainte de ne pas réussir à prendre seule en charge leur enfant à la naissance. Dans certaines situations, l'éloignement d'une grande ville offrant des services de proximité et l'absence de moyen de locomotion est un élément moteur dans la demande.

19 % vivent chez de la famille (dont 80 % chez leur mère). Les relations familiales s'avèrent souvent compliquées en lien avec l'annonce de la grossesse.

19 % se disent hébergées chez des amis, 15 % sont plus clairement en errance. Le pourcentage cumulé a doublé par rapport à 2016.

7,5 % sont hébergées dans un CADA, 6 % sont en CHRS, 4 % vivent en FJT, 4 % vivent en centre maternel, 2 % sont en cours d'hospitalisation et 2 % sont en MECS.

2- Les admissions

En 2017, nous avons admis 11 femmes et 2 hommes (2 accueils de couple) :

- 2 femmes étaient enceintes de leur premier enfant,
- 9 femmes avaient déjà leur enfant (dont 1 avec trois enfants)

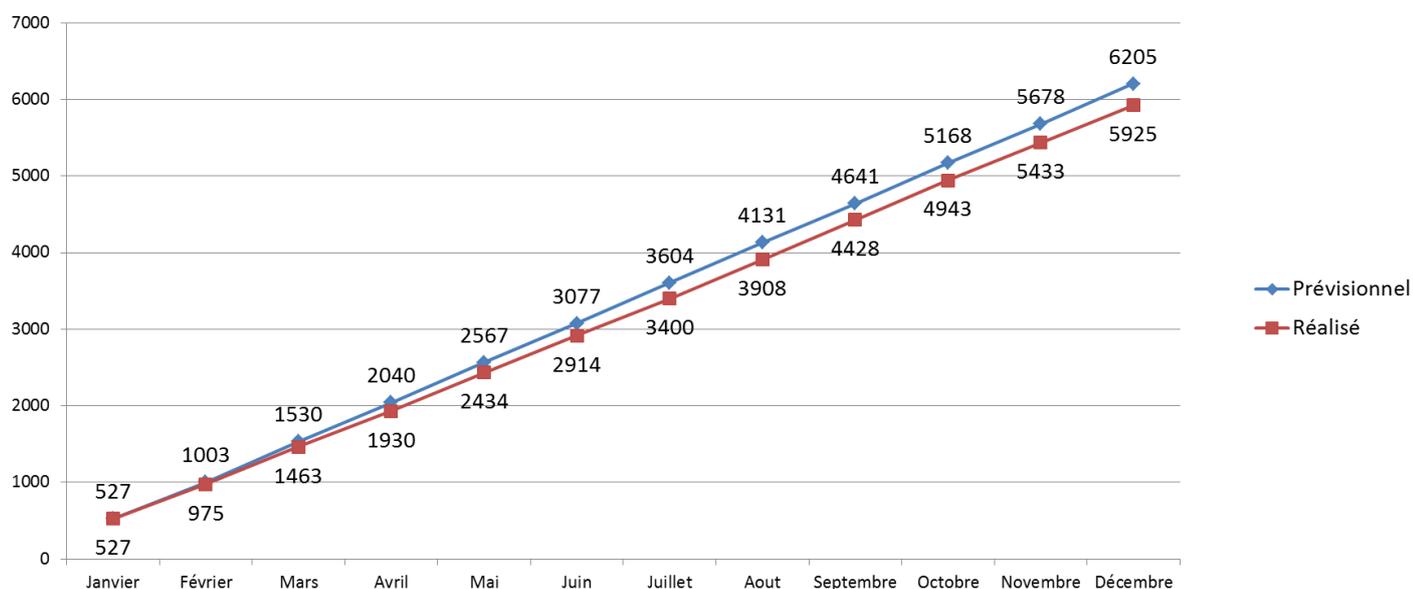
3- Les situations suivies en 2017

Les prises en charge du 1er janvier au 31 décembre 2017 :

28 familles ont bénéficié d'une prise en charge (dont 2 couples parentaux) :

C'est-à-dire 28 mères, 2 pères et 31 enfants soit un total de 61 personnes.

❖ Le nombre de journées réalisées (place Don à l'adoption incluse)



En 2017, notre taux d'occupation est de 95,5 %.

❖ Les entrées / sorties par mois
(Incluant l'occupation de la place « Don à l'adoption »)

	ENTREES		SORTIES		PRESENTS FINS DE MOIS
	Adulte	Enfant	Adulte	Enfant	Unités Familiales
<i>Présents au 01/01/17</i>	--	--	--	--	--
janvier	0	2	0	0	16
février	0	0	1	1	16
mars	1	1	2	2	15
avril	1	1	1	1	15
mai	2	3	1	1	16
juin	0	0	0	0	16
juillet	1	3	1	3	16
août	4*	3	1	1	18
septembre	0	1	1	1	17
octobre	2*	1	1	1	17
novembre	1	1	2	2	16
décembre	1	0	1	1	16

* *dont un homme*

❖ Les CDAS référents

CDAS référents pour les 28 familles prises en charge en 2017

(Sauf place « Don à l'adoption »)

CDAS référent	Nombre de familles
RENNES	
Champs Manceaux	1
Cleunay	1
Kléber	6
Le Blosne	3
Maurepas	2
Villejean	3
HORS RENNES	
Chartres de Bretagne	4
Janzé	2
Pacé	2
Thorigné Fouillard	2
Vitré	2

Les familles prises en charge au cours de l'année 2017 sont très majoritairement originaires de Rennes et sa couronne.

❖ La fréquentation des Ateliers d'Adaptation à la Vie Active (AAVA)

En 2017, 5 résidentes ont pu aller travailler aux AAVA dont dispose le CHRS :

- 4 résidentes ont participé à l'atelier Hôtellerie, 1 résidente était à la fois à l'atelier façonnage et à l'atelier Hôtellerie.

Leur présence sur les AAVA est régie par une convention entre le centre parental et le CHRS.

Cet outil nous paraît essentiel pour permettre une reprise d'activité en douceur dans un cadre sécurisant. Il est parfois la première expérience professionnelle d'une résidente. Les AAVA permettent aux résidentes de prendre la mesure de l'organisation que nécessite une reprise d'activité : se lever tôt, emmener son enfant sur son lieu de garde, etc...

4- La place « Don à l'adoption »

Le financement de cette place se fait via la dotation globale du centre parental mais il nous a paru pertinent d'externaliser cette prise en charge singulière au CHRS.

Cette place est garantie et prévue dans notre organisation. Elle est occupée ponctuellement ou sur des temps plus longs en fonction du cheminement de chaque jeune femme prise en charge.

Les femmes accueillies dans le cadre de cette place sont orientées par l'équipe du SAFED avec qui une collaboration étroite avec nos services est établie. La prise en charge de ces femmes peut se faire à deux moments :

Durant la grossesse : elle a pour objectif d'offrir un espace sécurisant afin de mener à bien la fin de la grossesse hors de toute pression de l'entourage familial et/ou professionnel.

Nous tâchons de garantir des conditions matérielles et un environnement adaptés : un studio, une présence professionnelle 24h/24, une proximité d'accompagnement par le SAFED et les services hospitaliers.

Ce temps d'accueil permet à la mère la réflexion quant aux choix qu'elle fera concernant cet enfant à venir : il est important que la mère inscrive cet enfant dans sa réalité pour garantir une naissance dans les meilleures conditions possibles.

Après l'accouchement : Après l'accouchement, un nouvel accueil peut être assuré sous réserve d'une évaluation conjointe des équipes du SAFED et de l'Asfad. Sa durée doit être courte et ne peut excéder les deux mois légaux de réflexion.

À l'issue de l'accueil sur cette place, en fonction de la demande de la personne, une place en insertion au CHRS ou au centre parental est proposée.

EVOLUTION DE LA PLACE DON A L'ADOPTION

Depuis 2014 cette place n'était plus utilisée. Les professionnels du SAFED ne rencontraient plus de situation pouvant relever de cette orientation. Début 2017, en concertation avec le Conseil Départemental, nous avons convenu de faire évoluer cette place en permettant un deuxième motif d'orientation :

Il concerne les femmes dans l'attente d'une entrée en centre maternel ou parental (avec validations et confirmations écrites du CDAS de référence et d'un établissement accueillant). Le critère principal est l'extrême précarité de la femme et du risque de placement si une stabilisation dans l'hébergement ne peut avoir lieu.

Cet accueil temporaire concerne donc les femmes enceintes, mineures ou majeures en errance ou connaissant des conditions d'hébergement très précaires (conflits importants au domicile, insalubrité), fragiles psychologiquement et/ou dont l'état de santé nécessite un suivi important.

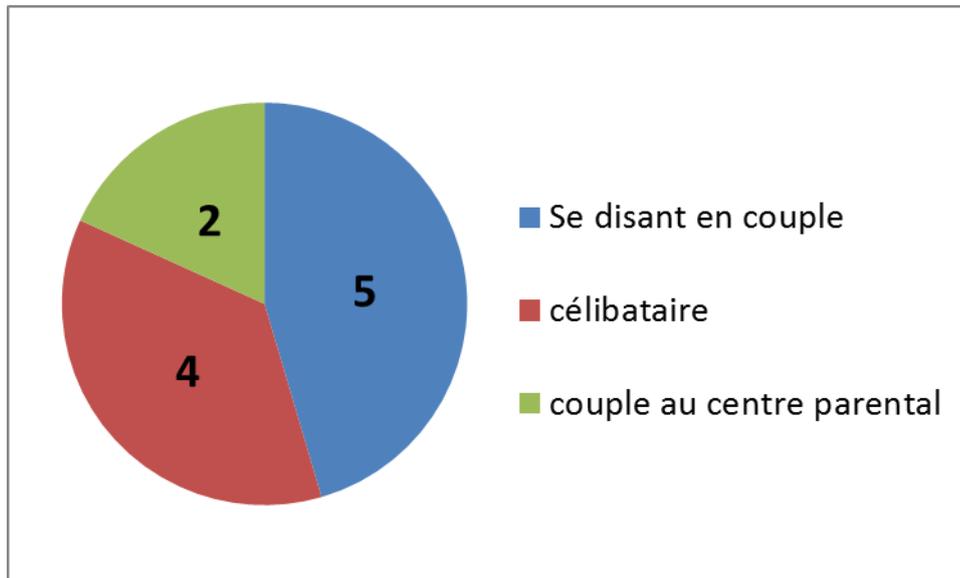
Activité 2017 :

L'activité 2017 a été de 163 journées de prise en charge. Nous avons accompagné deux femmes en attente d'intégrer notre centre parental. L'accompagnement a été assuré par le centre parental en lien avec l'équipe du CHRS de l'Asfad.

5- La typologie des personnes accueillies

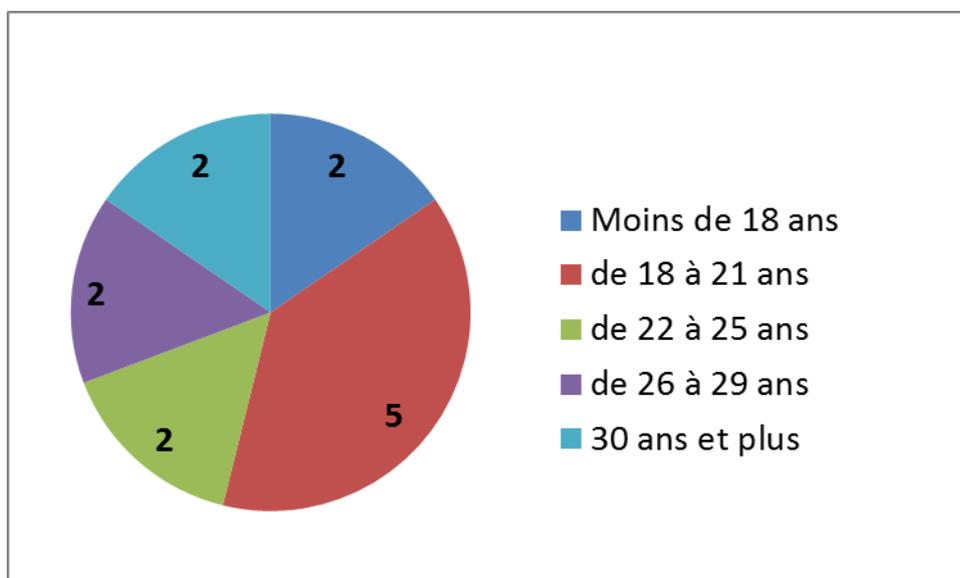
- ❖ Pour les personnes entrées en 2017 : 11 familles dont 2 couples (soit 13 personnes)

La situation matrimoniale



La plupart des jeunes femmes que nous accompagnons se disent en couple. Ne pouvant pas prendre en charge les compagnons, nous aménageons nos modalités d'interventions afin de garantir le respect du projet individualisé de ces femmes. Notons également que certains couples se sont défaits au cours de l'accompagnement.

L'âge



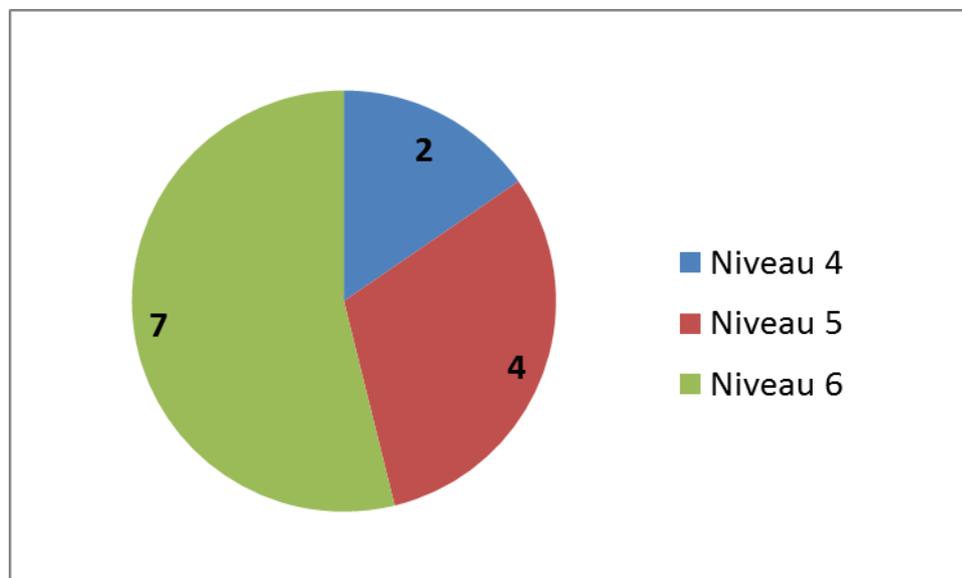
La moyenne d'âge des parents entrés en 2017 est de 23,5 ans.

La nationalité

11 des 13 personnes accompagnées entrées en 2017 sont de nationalité française. 2 sont de nationalité étrangère et sans statut stabilisé.

Le niveau d'études

* LCE : Lecture, Calcul, Écriture



Les personnes que nous accueillons au centre parental ont un niveau de qualification généralement bas. La majorité a le niveau VI.

Du fait de leur âge et du peu de qualification, la plupart d'entre elles souhaitent entrer dans un parcours de formation. Très souvent, la première formation entamée (en lien avec la Mission Locale) est une formation d'orientation professionnelle.

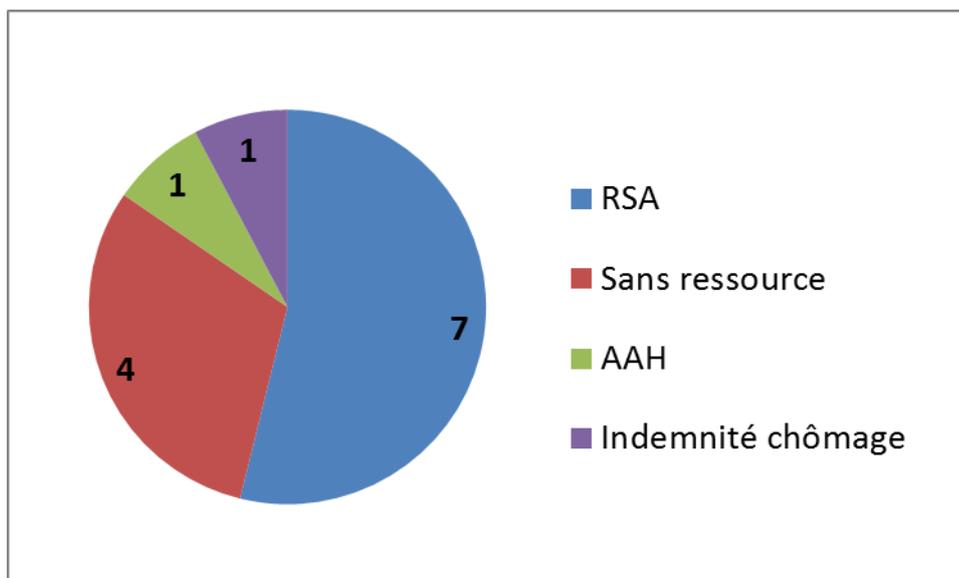
La situation professionnelle

Sur 13 personnes entrées en 2017 :

- 8 personnes n'ont pas d'activité professionnelle ou scolaire,
- 2 personnes sont scolarisées,
- 1 personne a une reconnaissance en qualité de travailleur handicapé, mais est sans activité professionnelle,
- 1 personne est en congé maternité et travaillait en CDD avant celui-ci,
- 1 personne travaille en intérim.

La situation professionnelle est pour beaucoup rendue complexe par le niveau de qualification bas, la situation de monoparentalité, associés aux difficultés de mode de garde de l'enfant.

Les ressources



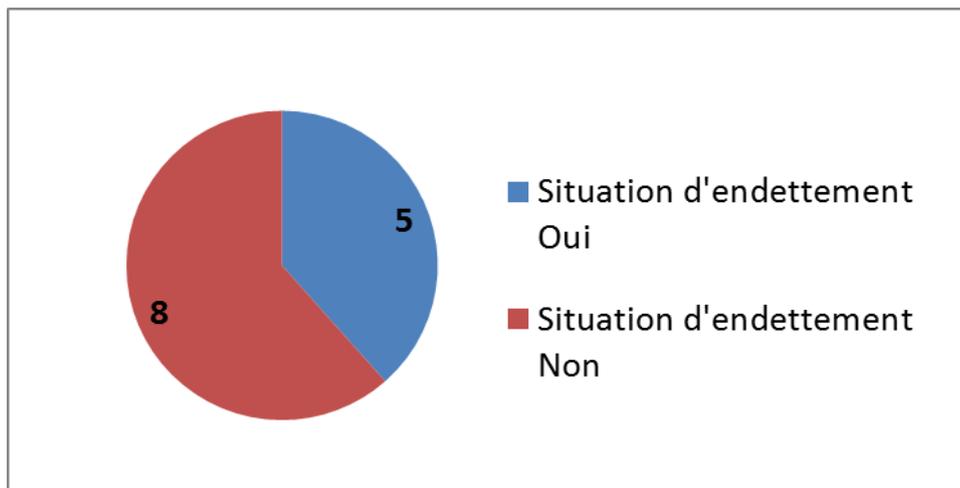
Dans la très grande majorité des situations, les revenus de la famille sont composés du RSA. Le faible niveau de ressources des familles accueillies reste un frein à l'accès à l'autonomie. Se meubler, acquérir le minimum nécessaire dans la perspective d'une sortie du centre parental, envisager de passer son permis sont des étapes difficiles à mettre en place. L'augmentation du prix des énergies vient grever significativement le budget des familles installées sur des logements extérieurs.

Nous bénéficions d'une ligne budgétaire spécifique pour deux personnes ne pouvant pas ouvrir de droits à la CAF du fait de leur statut administratif sur le territoire français. Nous leur versons l'équivalent du RSA chaque mois et leur facturons un loyer avec une APL estimée déduite (le montant de l'APL est inclus dans cette ligne budgétaire spécifique).

Nous accueillons régulièrement des personnes sans statut au titre de la Protection de l'Enfance. Celles-ci peuvent être mineures ; elles nous sont alors orientées par la Mission Mineurs Isolés Etrangers créée en septembre 2011.

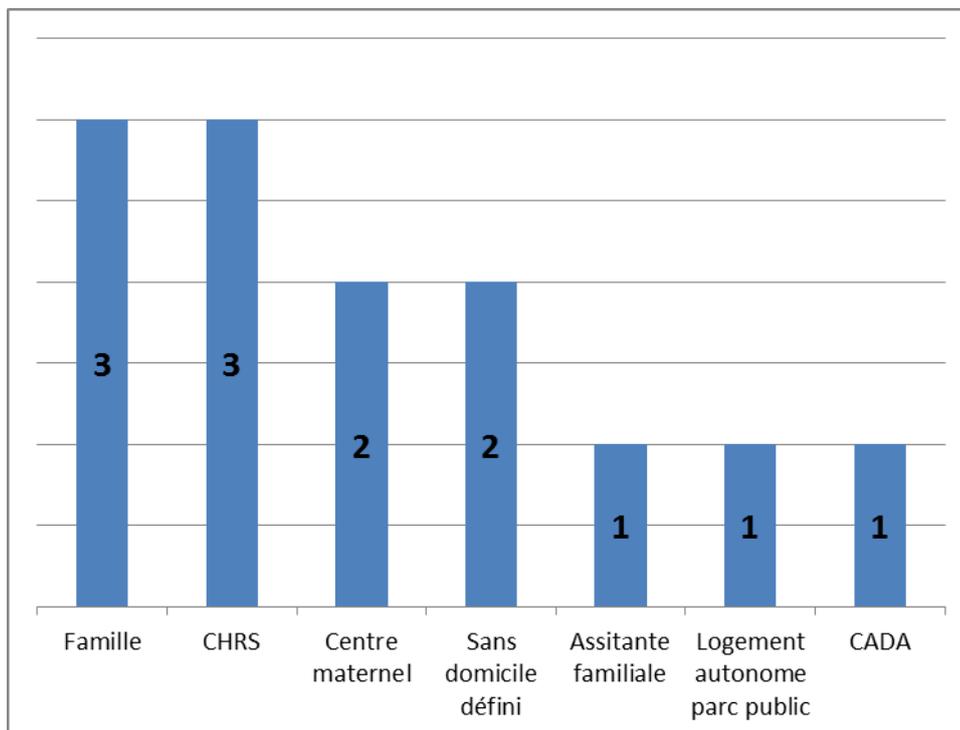
Qu'elles soient mineures ou non, l'accompagnement de ces personnes se heurte au peu de droits qu'elles ont (accès à un emploi ou une formation, demande de logement, etc.). Au-delà de notre travail de centre parental, nous restons très interrogatifs sur l'accompagnement vers une fin de prise en charge de ces personnes qui ne bénéficient pas systématiquement d'une régularisation.

L'endettement



Ici, il s'agit des personnes qui déclarent avoir des dettes (auprès d'un bailleur, des fournisseurs d'énergie et de télécommunication, de la famille ou d'amis, amendes de transport...). Un nombre important de nos familles a des dettes qui ne sont pas forcément exprimées à leur entrée. Nous pouvons découvrir l'état des créances d'une famille après quelques mois d'accompagnement. Ces dettes ne relèvent pas forcément de la Banque de France. Pour nous, c'est à la fois le signe de la précarité financière dans laquelle se trouvent les familles et aussi de la difficulté pour beaucoup d'entre elles à développer un comportement adapté avec l'argent.

Le logement



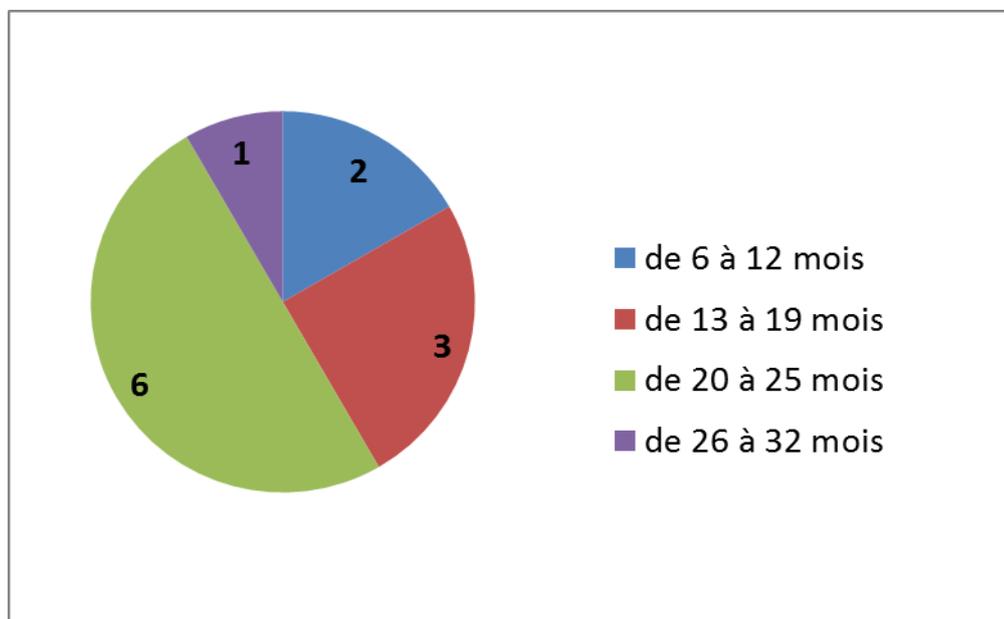
L'hébergement par la famille ou chez une assistante familiale avant l'arrivée au centre parental est souvent le signe du jeune âge de la personne accueillie.

Le logement avant l'entrée au centre parental reflète aussi la précarité des personnes accueillies (CHRS, CADA, Sans domicile défini).

❖ Pour les personnes accompagnées sorties en 2017

	Enfants		Adultes	
	Filles	Garçons	Femmes	Hommes
Nombre de personnes	7	7	12	0

La durée de séjour



La fin de prise en charge est préparée avec la famille, en accord avec le CDAS référent et parfois après évaluation de la situation en Commission d'Aide à la Décision (C.A.D.).

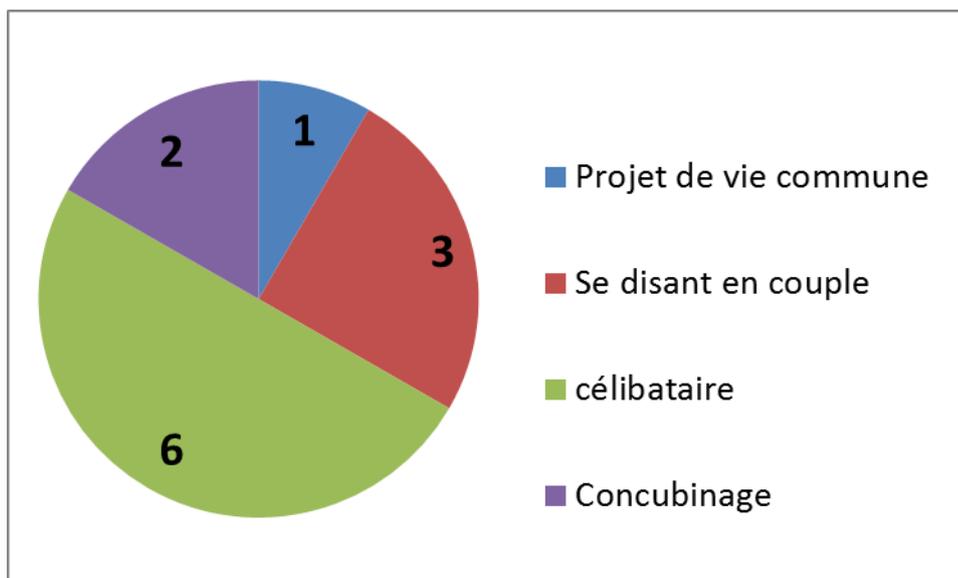
Toutefois, une personne accompagnée peut mettre fin à sa prise en charge à tout moment, dès lors qu'elle le souhaite. Nous en informons alors le CDAS référent qui peut alerter le Juge des Enfants si un risque de danger existe pour l'enfant.

Les prises en charge en centre parental sont généralement de 6 mois renouvelables, la limite étant les 3 ans de l'enfant. Tout comme l'admission, une prolongation de prise en charge doit faire l'objet d'une demande écrite motivée du parent, et soumise à l'accord du responsable du CDAS référent.

Du fait des problématiques et du cumul des difficultés des personnes que nous accueillons, la durée de prise en charge est parfois de plus de 18 mois : 2 à 3 renouvellements sont souvent nécessaires.

Les fins de prise en charge se préparent avec le CDAS du nouveau domicile de la famille, et notamment la recherche des relais nécessaires, le cas échéant, sur le quartier.

La situation matrimoniale

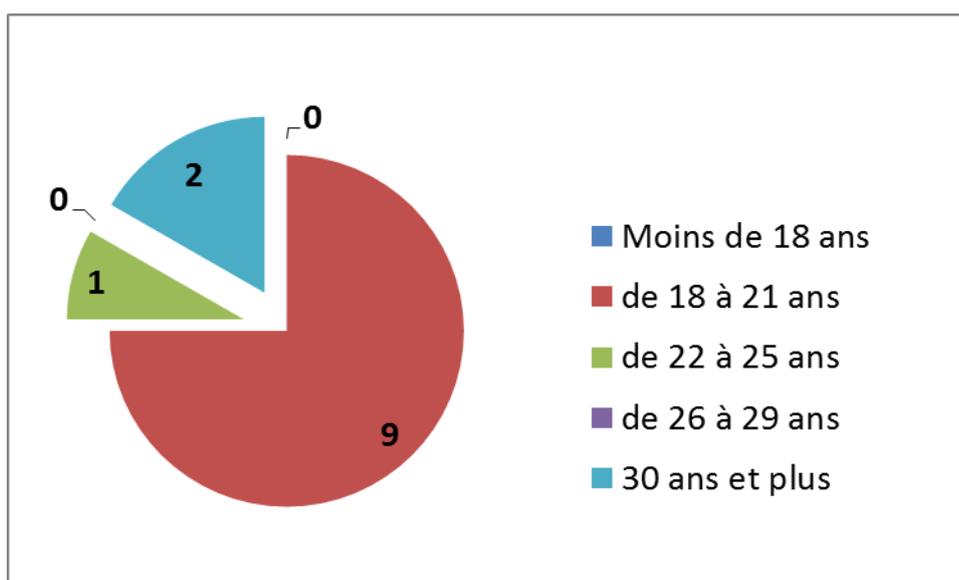


Si les femmes accueillies sont dans la grande majorité des cas, isolées ou séparées du père de l'enfant au moment de l'admission, les pères et/ou compagnons sont présents dans la vie des mères et de leurs enfants.

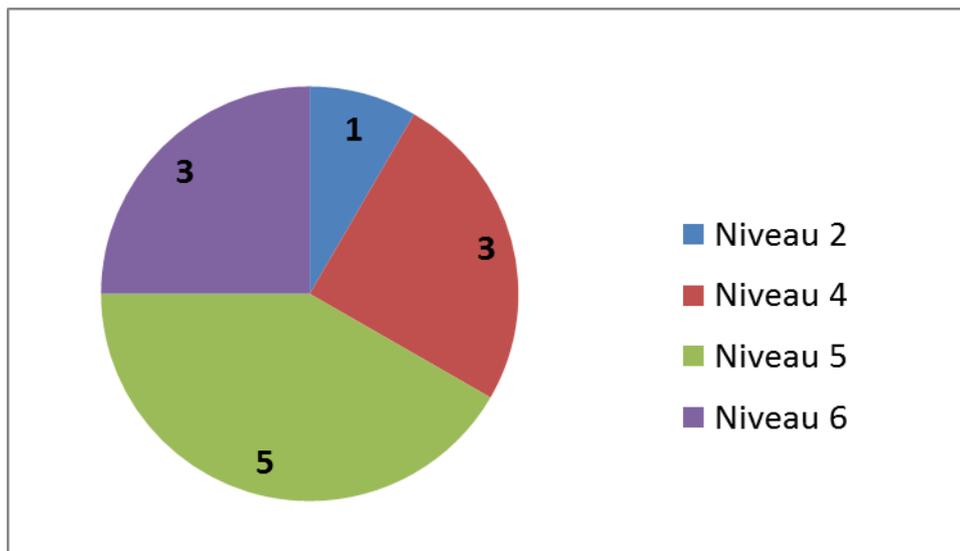
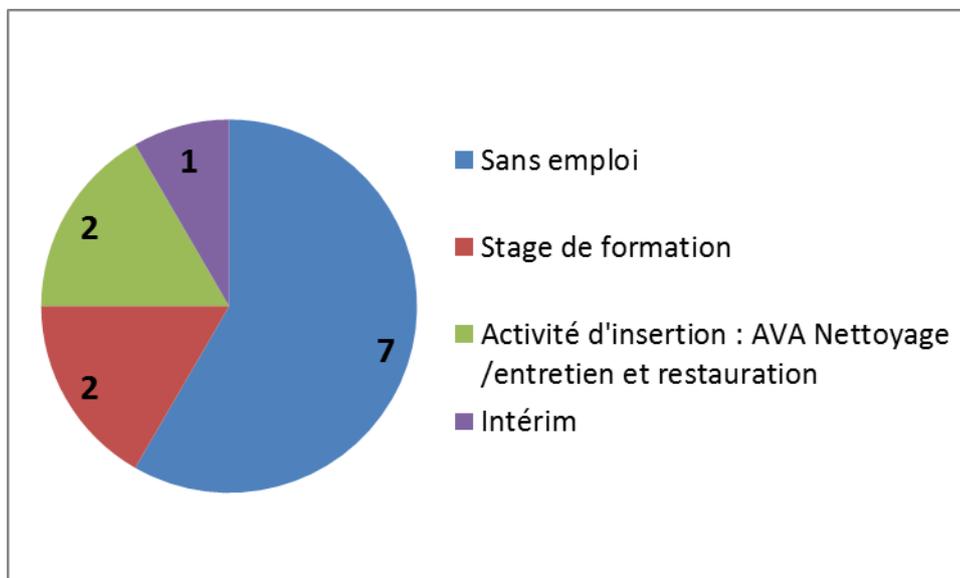
Ces pères revendiquent le droit d'exercer leur autorité parentale, droit que leur reconnaissent les mères. Le travail du centre parental est aussi parfois d'aider ces mères à accepter que cette place soit prise par le père de leur enfant (quand les parents sont en conflit notamment).

Il paraît important de souligner aussi que les services sociaux sont confrontés à des jeunes couples en grande difficulté dans la prise en charge d'un enfant. La création de place de centre parental sur le département est une vraie réponse à ces situations.

L'âge

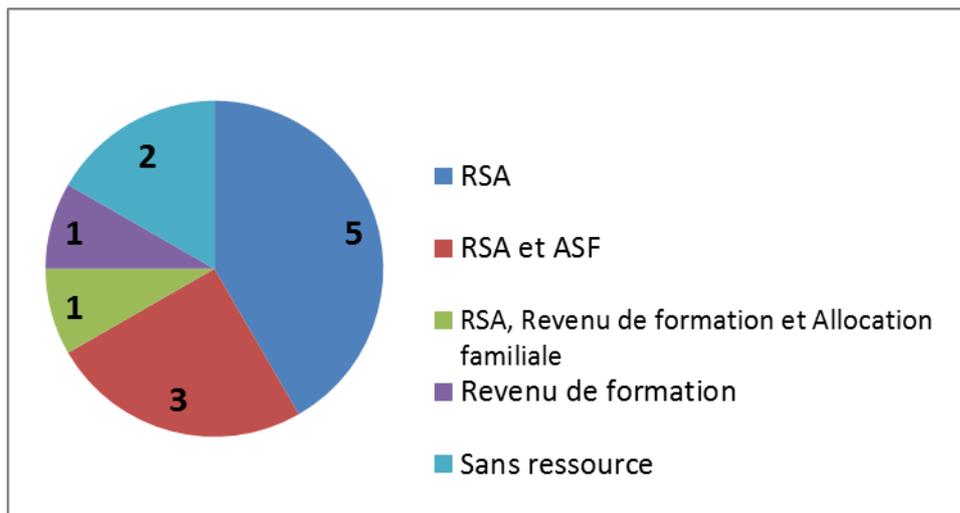


À leur sortie du centre parental, ces 12 personnes ont en moyenne 22,3 ans.

Le niveau d'étudeLa situation professionnelle à la sortie

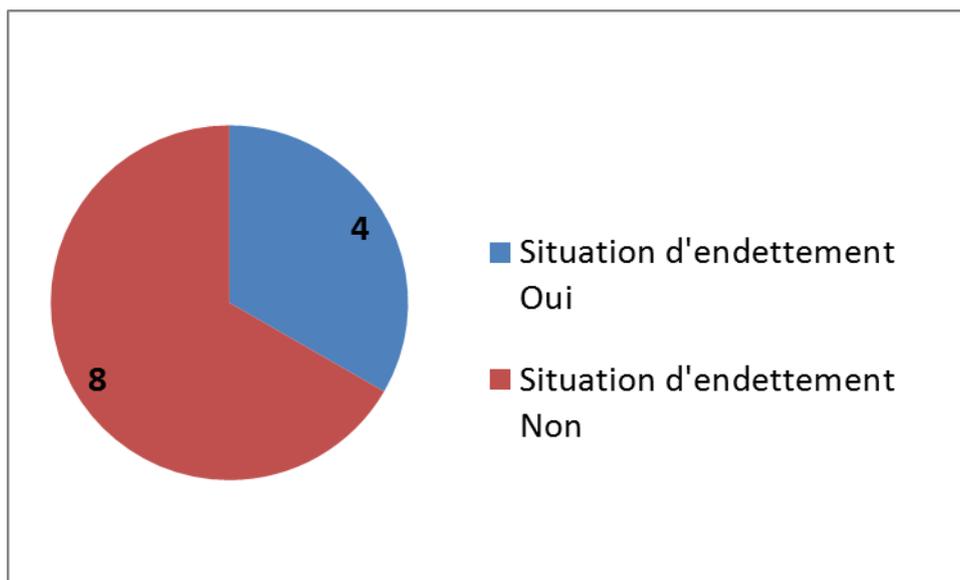
Nous accueillons des personnes avec un faible niveau de qualification ainsi qu'avec peu d'expérience professionnelle. De plus, nous les accueillons autour de l'arrivée d'un enfant. L'accès à un mode de garde satisfaisant pour une reprise d'emploi ou de formation peut prendre du temps et est parfois tout juste réglé à la fin de la prise en charge.

Les ressources



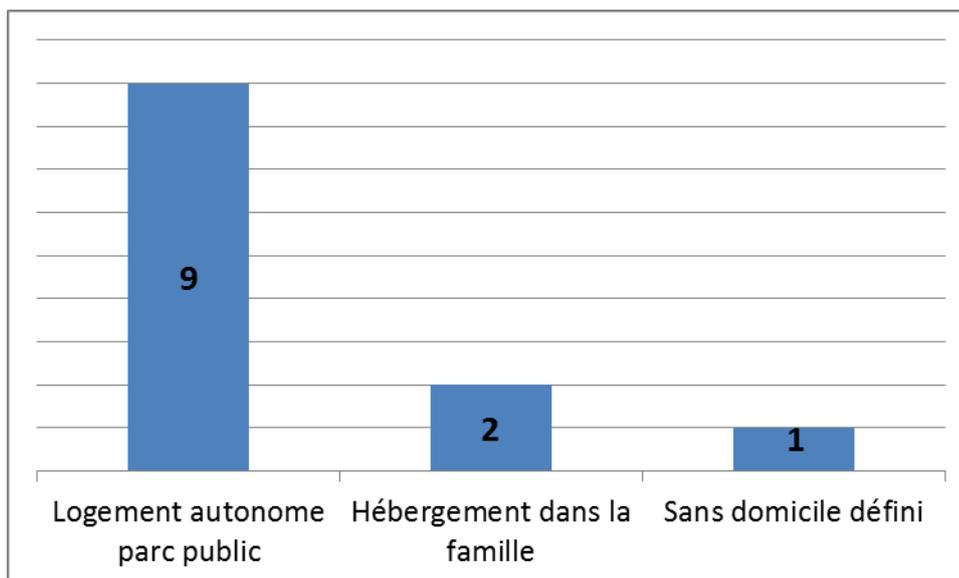
Le temps de prise en charge ne permet pas forcément un retour à l'emploi rapide. Cependant, la question de l'insertion professionnelle est traitée et le projet de chaque résident.e est souvent défini voire amorcé.

L'endettement



Nous effectuons un travail éducatif important autour de la gestion budgétaire afin de soutenir, si cela est possible, l'apprentissage de la gestion budgétaire. Quand cet apprentissage est trop complexe, nous proposons la mise en place d'une Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) avec le CDAS de référence afin qu'un accompagnement soutenu puisse perdurer après la fin de prise en charge.

Le logement

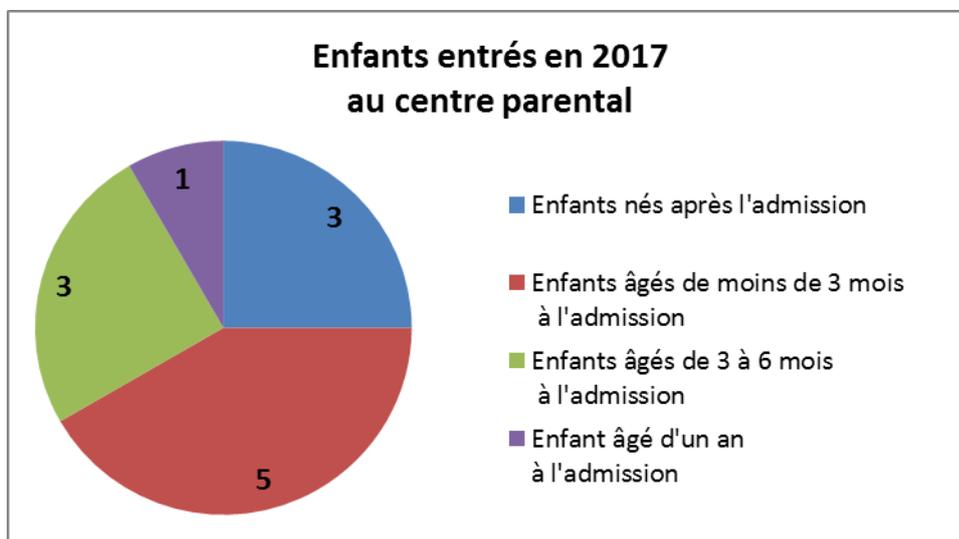


La convention « bail glissant » qui lie l'Asfad et les bailleurs sociaux est un outil pertinent pour que coïncident la fin de prise en charge en centre parental et l'attribution d'un logement.

En 2017, 75 % des familles sorties ont accédé à un logement autonome, contre 62,5 % en 2016, et 50 % en 2015.

6- La situation des enfants

❖ 12 enfants sont entrés en 2017



Le centre parental de l'Asfad accueille plus régulièrement des femmes enceintes. Le rajeunissement de notre public est en lien avec cet état de fait. L'accompagnement à la naissance est un élément important de notre travail et une étape importante pour les femmes que nous accueillons.

La situation

12 enfants sont entrés en 2017, 3 sont nés pendant la prise en charge au centre parental. Parmi eux :

- 7 sont reconnus par le père et l'autorité parentale est conjointe,
- 5 sont sous l'autorité exclusive de leur mère.

Le mode de garde

La mise en place d'un mode de garde régulier est un élément important de l'accompagnement des familles vers une autonomisation. Outre le fait qu'il est un élément important de l'insertion sociale, il est aussi très souvent un relai essentiel pour garantir la protection de l'enfance.

Les enfants pris en charge au centre parental fréquentent dans leur grande majorité notre Espace Enfants. Cet accueil se faisant en fonction des besoins des enfants et de leur mère, il peut se faire rapidement (dès 8 semaines) ou plus tardivement.

Pendant la prise en charge

La fréquentation de l'Espace-Enfants pendant la prise en charge

L'Espace Enfants du centre parental propose des accueils à la demi-journée (3 fois par semaine) et à la journée (2 fois par semaine) pour permettre :

- **aux parents** : d'effectuer des démarches sur l'extérieur, de "souffler" quelques heures, prendre du temps pour eux ;
- **à l'enfant** : de favoriser son éveil, sa socialisation, de bénéficier d'une prise en charge au plus près de ses besoins ;
- c'est également un lieu où les parents peuvent passer du temps, donner un repas, effectuer un soin à son enfant, observer des attitudes maternelles (les autres parents) et éducatives (les professionnelles).

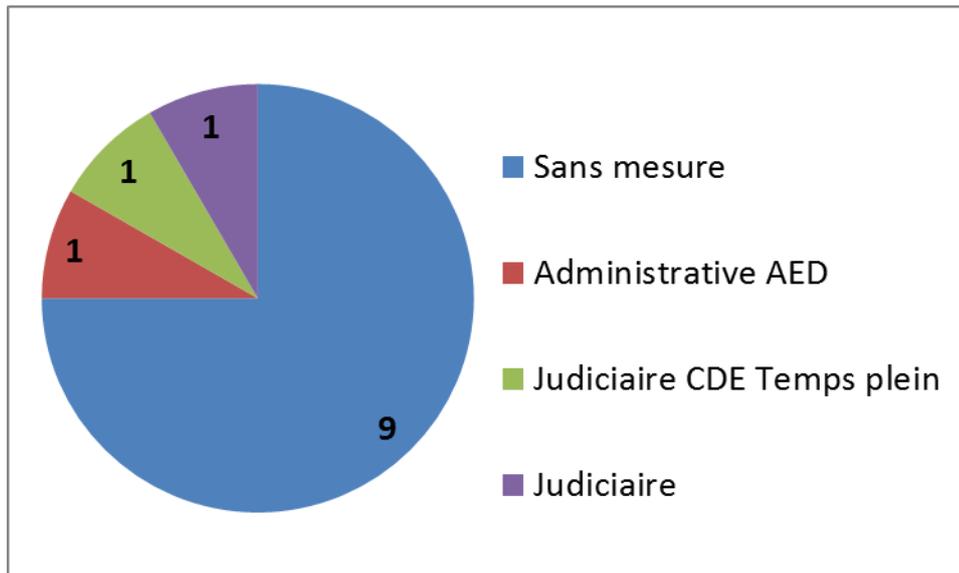
En 2017, 17 enfants ont été accueillis à l'Espace-Enfants du centre parental, pour un total de 5 008,7 heures (contre 4 536,5 heures en 2016 et 2 758 heures en 2015)

Lorsqu'une personne accueillie souhaite travailler ou démarrer une formation, nous privilégions avec elle l'inscription en crèche pour son enfant. Le centre parental est réservataire de 2 places à la crèche de l'Asfad.

6 familles ont eu recours pour leur(s) enfants(e) à des temps d'accueil chez une assistante maternelle. Cela concerne 6 enfants. Pour ces 6 familles, cet accueil a été fréquent. Ces relais d'une nuit, d'un week-end ou réguliers sont indispensables pour des enfants dont le parent est en très grande difficulté. Dans ces situations, ils permettent d'éviter un placement, et dans les situations les plus problématiques, de le préparer.

❖ 12 enfants sont sortis en 2017

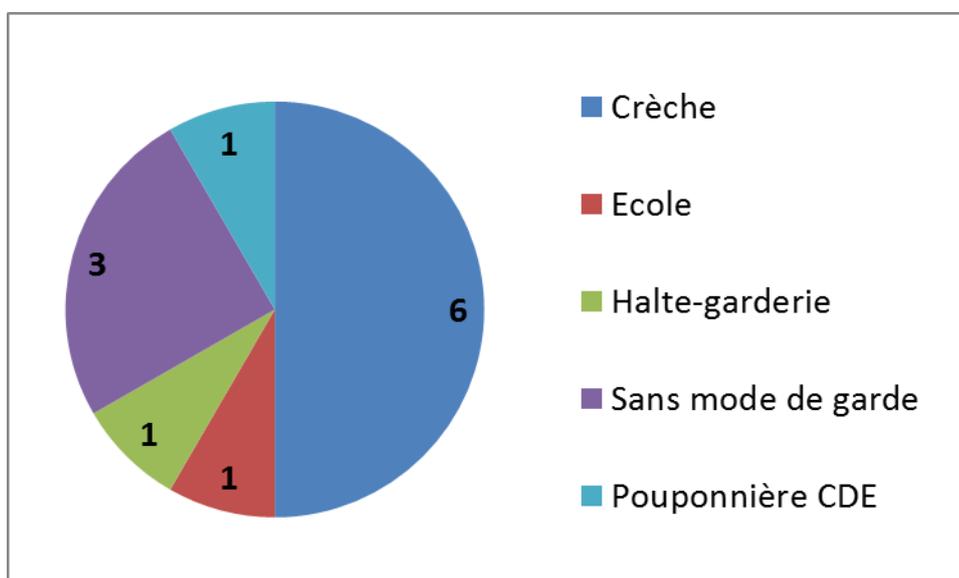
Les mesures à la sortie :



Sur les 12 enfants sortis en 2017 :

- 8 sont reconnus par leur père,
- 4 sont sous l'autorité exclusive de leur mère.

Le mode d'accueil en journée à la sortie du centre parental



L'accueil en crèche reste une priorité dans notre accompagnement, pour permettre aux enfants d'avoir un lieu pour eux et aux mères d'engager ou poursuivre leur parcours vers et dans l'emploi.

À noter : nous sommes confrontés à la nécessité d'accompagner les enfants vers des structures pédopsychiatriques comme les CAMSP (Centres d'Action Médico-Sociale Précoce).

III- L'ANALYSE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

	Réalisé 2016	Budget 2017	Réalisé 2017	ECARTS Budget 2017 Reel 2017
GROUPE I : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION				
Achats	40 656	42 992	49 029	-6 037
Services extérieurs	35 445	39 539	32 074	7 465
Autres services extérieurs	20 947	23 284	15 423	7 861
Total Groupe 1	97 047	105 815	96 526	9 289
GROUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL				
Personnel extérieur à l'établissement	13 686		513	-513
Honoraires	16 249	13 720	17 715	-3 995
Remunerations	561 154	574 152	597 473	-23 321
Remboursement indemn journalieres	-24 072		-16 552	16 552
<i>Sous total remunerations brutes</i>	537 083	574 152	580 922	-6 770
Indemnité retraite	2 587			
Variation congés payés	4 678		378	-378
Charges sociales	319 482	346 231	343 209	3 022
CITS			-16 189	16 189
Remboursement formation	-3 525			
Dotations provisions départ retraite	11 032		18 761	-18 761
Total Groupe 2 net de recettes en atténuation	901 271	934 103	945 309	-11 206

En groupe 1, la variation la plus significative concerne le compte des assistantes maternelles. Dans les faits, nous faisons toujours autant appel aux assistantes maternelles avec lesquels nous collaborons pour des prises en charges régulières ou ponctuelles d'enfants. Nous sommes cependant plus régulièrement amenés à faire des contrats CDD, les mères de ces enfants ne pouvant pas être employeurs (problème de statut, extrême fragilité qui ne rend pas possible la mobilisation du ou des parents sur le dispositif PAJE.)

En groupe 2, dans ce tableau, le montant global de rémunération est net d'Indemnités journalières.

Notre provision pour départ en retraite a connu une évolution significative. N'étant pas opposable, sans elle, le groupe 2 est en excédent d'environ 7000 €.

Il faut aussi indiquer l'effet année pleine entre 216 et 2017 du poste de chef de service à 80 % obtenu au 1^{er} avril 2016.

Nous souhaitons indiquer ici, qu'après une très longue période de vacance, nous avons pu recruter sur une partie de l'année 2017, un médecin généraliste, puis, au premier janvier 2018, un pédiatre.

	Réalisé 2016	Budget 2017	Réalisé 2017	ECARTS Budget 2017 Reel 2017
Groupe III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE				
Services extérieurs	153 428	175 242	161 165	14 077
Autres services extérieurs et impôts	2 125	2 353	1 960	393
Charges gestion courante et	60 580	51 889	57 177	-5 288
Charges financières	810	762	536	226
Charges exceptionnelles	39		17	-17
Dotations amortissements	19 154	21 517	19 111	2 406
Dotations provisions charges entretien	12 790		2 172	-2 172
Total groupe 3	248 926	251 763	242 138	9 625
Total Charges	1 247 245	1 291 681	1 283 973	7 708

- Les Services extérieurs

Les charges de locations immobilières représentent 95 000 € en 2017 contre 97 000 € en 2016. Les travaux courants d'entretien et la maintenance sont de 50 000 € en 2017 contre 40 000 € en 2016 soit une augmentation de 10 000 € due principalement à des travaux de remises en état d'appartements.

- Les charges de gestion courantes

Les principales charges de gestion courantes représentent le coût de réservation des 2 places au Multi accueil pour 30 000 € et les secours aux usagers pour 16 000 € (diminution de 3 000 € par rapport à 2016).

	Réalisé 2016	Budget 2017	Réalisé 2017	ECARTS Budget 2017 Reel 2017
Total Charges	1 247 245	1 291 681	1 283 973	7 708
GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION	1 185 349	1 204 691	1 204 691	0
GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS à l'exploitation				
Autre produits annexes et subventions			7 346	-7 346
Autre produits de gestion courante	73 970	86 990	66 827	20 163
Remboursement indemn journalieres				
GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS	73 970	86 990	74 173	12 817
GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS ENCAISSABLES				
Autres produits : transfert de charges	1 104		5 302	-5 302
TOTAL GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS	1 104		5 302	-5 302
Total produits	1 260 423	1 291 681	1 284 166	7 515
12000 Résultat comptable	13 178.12		193.64	-194
Variation Conges payes	7 251		378	
Variation Provision Départ en Retraite	11 032		18 761	
Résultat à affecter	31 461		19 332.64	

IV- L'ACCOMPAGNEMENT DES ADOLESCENTS ET LA MATERNITE ADOLESCENTE

Les 29 et 30 septembre et le 3 novembre 2016, les professionnels du centre parental avaient participé à une formation collective intitulée « Le processus adolescent et la maternité adolescente. » Cette formation organisée avec le COPES, organisme de formation pour les professionnels de l'enfance, de l'adolescence et de la famille a été prolongé d'une seconde session de 3 jours en 2017 : les 16, 17 novembre et 8 décembre.

Extrait du guide de formation :

Dans la continuité du stage de 2016 et suite aux échanges et aux demandes de l'équipe, cette formation se propose, en partant de l'expérience de terrain de la formatrice et des stagiaires, de poursuivre une réflexion sur les processus adolescents et les spécificités de la parentalité adolescente.

L'adolescence est un processus qui permet le passage de l'enfance à l'âge adulte. La puberté et ce nouveau corps explicitement sexué qui en découle entraînent des bouleversements psychiques, car l'adolescent doit alors apprendre à composer avec une nouvelle image de lui-même, et de nouvelles relations aux autres. Ces bouleversements psychiques ne se font pas sans heurts, et il n'est pas rare de voir apparaître des manifestations cliniques plus ou moins bruyantes qui témoignent d'une impasse des processus maturatifs. Ainsi, comment penser l'accompagnement des adolescents au quotidien ? Quels sont les besoins spécifiques des adolescents et quelles modalités sont-elles nécessaires pour les satisfaire ? De l'accompagnement individualisé de l'adolescent à l'attention portée au groupe comme lieu d'étayage et de découverte de soi, quelle place, quelle posture et quels outils pour les professionnels ?

Par ailleurs, dans ce contexte de bouleversement que suppose l'adolescence, que vient révéler une grossesse ? Désir d'enfant ou « accident » ? Comment comprendre les singularités de la grossesse et de la parentalité à l'adolescence ? En effet, en France, chaque année près de 5 000 naissances relèvent de maternités d'adolescentes dont certaines sont très jeunes puisque 14 % ont moins de 16 ans. La rencontre avec l'adolescente enceinte, puis avec la mère adolescente et son bébé plonge les professionnels dans un monde paradoxal, en écho avec ce que vit l'adolescente elle-même. Enfin, comment parler de périnatalité et de petite enfance sans évoquer les pères. Souvent eux aussi en situation de précarité et d'isolement, ils peinent souvent à s'investir dans leur paternité. La blessure narcissique du sentiment de ne pouvoir apporter ce qu'ils voudraient à leur enfant, ou bien la reviviscence traumatique qu'engendre la confrontation à un enfant, à la situation familiale, peut en partie expliquer ce retrait. Pourtant, leur place est primordiale, alors comment les accueillir ? Quelle place pour ces jeunes pères ? Aborder la conjugalité et le couple à l'adolescence semble indispensable.

Au-delà des émotions vives propres à l'adolescence et obérant parfois les capacités des professionnels à penser l'accompagnement et le devenir des jeunes parents et du bébé, comment penser le devenir de l'enfant ? Comment repérer les signes de souffrance chez le nourrisson ? Comment comprendre et utiliser l'observation comme outil de prévention ? Enfin, comment affronter les mouvements conflictuels que nous font éprouver les adolescents lorsqu'on travaille auprès d'eux ? Et comment dépasser, en tant que professionnels, les éprouvés d'impuissance et d'intolérance qu'ils nous font vivre ?

V- L'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE AU CENTRE PARENTAL

Dans le cadre de l'accompagnement global que nous proposons au centre parental, il est parfois compliqué, au regard des enjeux de la protection de l'enfance, de travailler le projet professionnel du parent.

De plus, les femmes arrivent enceintes ou avec un enfant ayant souvent moins de 3 mois au centre parental. C'est après quelques mois d'accompagnement que nous travaillons la question du mode de garde qui lui-même mettra quelques mois avant de démarrer.

Malgré ces contraintes, il nous a paru important et nécessaire d'offrir une place plus significative à la question du projet professionnel et à sa mise en œuvre.

Depuis septembre 2017, une chargée d'insertion professionnelle du CHRS intervient :

- Auprès des professionnels pour des mises à jour et informations sur les dispositifs d'accès à l'emploi et à la formation
- Auprès des résidentes et résidents pour engager et soutenir la réflexion d'une insertion professionnelle.

Dans le rapport d'activité 2018, nous serons plus à même de déplier les éléments de cette activité et ses effets.

VI- LE PERSONNEL DE L'ETABLISSEMENT

Directrice jusqu'au 30 aout 2017 – Directrice du Pôle Protection de l'Enfance à partir du 1^{er} septembre 2017

Annyvonne ROGUE

Chef de service à partir du 1^{er} septembre 2017

Pascal GUILLOTEAU

Secrétaire de Direction

Fabienne LE MARCHAND

Équipe Educative

Peggy TREMOUREUX (Assistante Sociale)
Gilles HERMAN (éducateur spécialisé)
Marjolaine CHARRE (Éducatrice Spécialisée)
Laurence COURTEILLE (Éducatrice Spécialisée)
Jérôme TREMORIN (Éducatrice Spécialisée)
Virginie JOLY (C.E.S.F) jusqu'au 31 aout 2017
Sonia Gilois-Fafin (assistante sociale) à partir du 1^{er} septembre 2017

Équipe Enfants

Yolande ALIX (Educatrice de Jeunes Enfants)
Catherine SIMONET (Auxiliaire de Puériculture)
Hélène LELANDAIS (Auxiliaire de Puériculture)
Valérie LECLER (Auxiliaire de Puériculture)
Cathy MALHERBE (Auxiliaire de Puériculture)
Audrey PAINCHAUD (Auxiliaire de Puériculture) jusqu'au 31 aout 2017

Infirmière-Puéricultrice

Frédérique PORCHER

Psychologue

Laurélia Kroland-Martinet jusqu'au 30 juin 2017
Arnaud Sacré, à partir du 1^{er} juillet 2017

Médecin

Docteur Fournier - Médecin généraliste

Veilleurs de nuit

Jean-Jacques SOURD
Rivaël MORIN
Pierrick LE TINNIER

Agent de Maintenance

Kevin Guillaume

VII- CONCLUSION

Un projet architectural à construire :

Nous souhaitons engager une réflexion sur un nouveau projet architectural afin de résoudre les difficultés actuelles et anticiper des évolutions à venir.

Le rajeunissement significatif du public de cet établissement rend nécessaire l'existence d'espaces communs voire communautaires ; par ailleurs, le manque d'accessibilité aux appartements bouscule notre mission de service public.

Nous restons aussi attentifs à ce que ce projet que nous souhaitons voir aboutir, puisse intégrer un éventuel élargissement de notre habilitation ou tout autre nouveau service dont l'action se situerait dans le champ de la protection de l'enfance.

Evaluation interne :

Le centre parental va s'engager dans une nouvelle démarche d'évaluation interne avec le CREA à compter de septembre 2018. Cette démarche, qui devrait se clore au premier trimestre 2019, amènera à la refonte de notre projet d'établissement ainsi que de l'ensemble des outils de la loi 2002-2.

Au-delà du cadre légal de cette démarche d'évaluation, il est fondamental de régulièrement analyser et interroger nos pratiques afin de les adapter et les améliorer en permanence.

Rennes, le 30 avril 2018

Annyvonne ROGUE

Directrice du Pôle Protection de l'Enfance



Asfad
association

Protection
de l'Enfance

Centre parental

Ti an Ere

28 rue des Tanneurs

35700 RENNES

Tél : 02 99 87 91 00

Fax : 02 99 38 79 84

secretariat.centreparental@asfad.fr